



16 ZA du Flachec – 56230 Berric – Tél. 06 26 33 85 12 – cryo-breizh@france-azote.fr

SIRET : 851 508 093 00016 – Capital social : 10 000 €

CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE – SAS FRANCE AZOTE

Champ d'application

La société FRANCE AZOTE assure la vente, la livraison d'azote liquide et/ou de glace carbonique, ainsi que des prestations de service associées.

Les présentes Conditions Générales de Vente (CGV) s'appliquent exclusivement aux clients professionnels et régissent l'ensemble des ventes et relations contractuelles entre le client et la SAS FRANCE AZOTE.

Elles sont indissociables des devis, bons de commande et factures. Toute commande implique l'acceptation sans réserve des présentes CGV, lesquelles prévalent sur tout autre document émanant du client, sauf accord écrit contraire de FRANCE AZOTE.

Article 1 – Commandes

FRANCE AZOTE établit une proposition précisant la nature et les caractéristiques des prestations et/ou produits proposés.

La signature du devis ou du bon de commande vaut acceptation ferme et définitive des prestations et des passages de FRANCE AZOTE.

En tant que client professionnel, toute commande est ferme et définitive. Aucune rétractation ne donne lieu à remboursement, le contrat devant être exécuté jusqu'à son terme.

Article 2 – Durée du contrat

L'engagement pris est valable pour une quantité d'azote liquide livrée en un ou plusieurs passages de FRANCE AZOTE.

Il est renouvelable par tacite reconduction, à l'exception des conditions tarifaires, lesquelles pourront être révisées à la date de renouvellement du contrat.

Article 3 – Faculté de résiliation

FRANCE AZOTE, tout comme le client, peut résilier le contrat en informant l'autre partie au moins deux mois avant la date de passage prévue, par tout moyen écrit (courrier ou courriel).

À défaut de respect de ce délai, le contrat sera renouvelé automatiquement.

SAS FRANCE AZOTE : RCS VANNES : 851 508 093

Domiciliation bancaire CRCA : N°1100 6454 00 52154850139 83



16 ZA du Flachec – 56230 Berric – Tél. 06 26 33 85 12 – cryo-breizh@france-azote.fr

SIRET : 851 508 093 00016 – Capital social : 10 000 €

Article 4 – Prix

Le client s'engage à payer à FRANCE AZOTE le prix figurant sur le bon de commande ou le devis, en contrepartie des prestations fournies et/ou des produits livrés.

Les prix s'entendent hors taxes et sont majorés de la TVA au taux en vigueur.

En cas d'évolution exceptionnelle ou imprévisible des coûts de l'énergie, du carburant ou de l'approvisionnement en azote liquide et en glace carbonique, une majoration intitulée « Surcharge énergie » pourra être facturée à chaque livraison.

Cette surcharge, indépendante de la volonté de FRANCE AZOTE, a pour objet de compenser les variations de coûts supportées par l'entreprise. Elle sera appliquée selon le tarif en vigueur au jour de la facturation.

Article 5 – Modalités de paiement

Les factures sont payables à réception, en une seule fois, par chèque, virement ou prélèvement bancaire.

Aucun escompte n'est accordé en cas de paiement anticipé.

Tout incident ou retard de paiement entraîne, de plein droit et sans mise en demeure préalable, l'application de pénalités calculées à trois fois le taux d'intérêt légal, ainsi qu'une indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement, conformément à l'article L441-6 du Code de commerce.

Les frais bancaires et de recouvrement restent à la charge du client. Tout retard de paiement rend immédiatement exigible l'ensemble des sommes restant dues.

Article 6 – Livraison

FRANCE AZOTE s'engage à livrer les produits et prestations commandés. Elle est libérée de son obligation de livraison en cas de force majeure, de cas fortuit, de non règlement de factures ou de tout événement indépendant de sa volonté.

Les tournées de livraison sont organisées par FRANCE AZOTE au moyen d'un transport adapté. L'azote liquide est livré dans le matériel de stockage du client, lequel doit être facilement accessible.

La livraison peut être effectuée en présence du client ou, à défaut, en son absence, dès lors que l'accès au réservoir est autorisé, connu ou mis à disposition de FRANCE AZOTE (clés, codes, consignes d'accès, emplacement identifié).



16 ZA du Flachec – 56230 Berric – Tél. 06 26 33 85 12 – cryo-breizh@france-azote.fr

SIRET : 851 508 093 00016 – Capital social : 10 000 €

Dans ce cas, le client autorise expressément FRANCE AZOTE à effectuer la livraison en son absence et en accepte les modalités.

Un bulletin de livraison, écrit ou dématérialisé, précisant la quantité livrée et la nature de la prestation, est établi.

Le client est tenu d'en vérifier l'exactitude. Aucune contestation ne pourra être prise en compte au-delà de 48 heures ouvrées après la livraison.

Article 7 – Entretien et responsabilité du réservoir

Le client est propriétaire de son réservoir et engage sa responsabilité en cas de défaillance de celui-ci et/ou de perte de son contenu.

Il s'engage à placer le réservoir dans un endroit accessible et à vérifier le niveau d'azote au minimum une fois par mois.

En tout état de cause, le client demeure pleinement responsable de l'utilisation de son réservoir.

FRANCE AZOTE ne pourra en aucun cas être tenue pour responsable en cas de perte du contenu ou de dysfonctionnement du réservoir.

Article 8 – Sécurité

Le client est informé que l'azote liquide est un gaz dont l'utilisation peut présenter des risques.

Il reconnaît avoir été informé des précautions d'usage et utiliser le produit sous sa seule responsabilité.

FRANCE AZOTE peut fournir, à la demande du client, une fiche de données de sécurité.

Article 9 – Compétence et contestation

Les parties s'engagent à rechercher une solution amiable avant toute action contentieuse.

À défaut d'accord, le tribunal de commerce de Vannes (56) sera seul compétent.

En cas de procédure nécessitant l'intervention d'un huissier de justice, les frais engagés seront à la charge du client défaillant.

Droit applicable

Les présentes Conditions Générales de Vente sont soumises au droit français.